

Commune de WEITERSWILLER

Accusé de réception en préfecture  
067-216705244-20241004-04-10-2024-AU  
Date de télétransmission : 11/10/2024  
Date de réception préfecture : 11/10/2024

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation : 30 septembre 2024

Conseillers élus : 15  
en fonction : 14  
présents : 9

**Séance du 4 octobre 2024 à 20h00**

**Sous la présidence de :** M. EICHWALD Claude, maire

**Secrétaire de séance :** Mme WEINLING Françoise

**Membres présents :** M.BALTZER Jean-Georges (adjoint au Maire), M.MORQUE Dominique (adjoint au Maire), Mme WEINLING Françoise (adjointe au Maire), M.BLOCH Rémi, Mme DICHTTEL Catherine, M.LINK Jean-Claude, Mme LOSSEL Isabelle, M.WERNER Philippe,

**Membres absents excusés :** M.AUGST Frédéric, Mme KIEFER Perrine, M.LUDWIG Jacky, Mme PUEL Camille, Mme TANNIER Isabelle

**ORDRE DU JOUR :**

**ORDRE DU JOUR :**

- 1) Approbation du PV du Conseil Municipal séance du 6 septembre 2024
- 2) Contrat de location : DNM Claire Sàrl « Magasin Proxy »
- 3) Création d'un poste de rédacteur à temps non complet
- 4) Motion du CM s'opposant à la modification de l'horaire de l'arrêt TGV en gare de Saverne, Sarrebourg et Lunéville
- 5) Divers

## COMPTE – RENDU

### **1) Approbation du PV séance du Conseil Municipal en date du 6 septembre 2024**

Le Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 6 septembre 2024 est adopté à l'unanimité.

### **2) Convention de location : DNM Claire Sàrl 'Magasin Proxy'**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la commune n'a plus aucun commerce depuis plus de 10 ans. Les ambulants se réduisent au passage quotidien d'un boulanger de Bouxwiller. Les commerces les plus proches se trouvent à Neuwiller (3 km) Bouxwiller et Ingwiller (7 km).

La commune a été sollicitée par le gérant du Proxi de Neuwiller-Lès-Saverne, et il se trouve qu'un local (ancienne caserne pompiers) idéalement situé, à l'entrée du village, sur la Route Principale (D7) à fort passage a été rendu vacant du fait de la restructuration des Centres de Secours. Notre équipe de pompiers bénévoles a été rattachée au Centre de Secours d'Ingwiller. Ce local pour être fonctionnel et accueillir cette nouvelle activité a nécessité des travaux (isolation, électricité et chauffage, vitrine et porte d'accès).

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal autorise la conclusion d'un bail commercial avec DNM CLAIRE Sàrl, représentée par M.SCHAUB Dominique, concernant l'ancienne caserne des pompiers (50,11m<sup>2</sup>), située à WEITERSWILLER, 2C Rue Principale, aux conditions suivantes :

- *le bail commercial d'une durée de 9 ans avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 2024,*
  - *Montant du loyer mensuel : 350 €,*
  - *Les frais d'électricité et d'eau seront facturés à part dès réception des factures,*
  - *Les frais d'entretien seront à la charge de la partie prenante,*
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de location avec M.SCHAUB Dominique, représentant DNM Claire Sàrl.

Adopté à l'unanimité

### **3) Création d'un poste de rédacteur à temps non complet**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la loi n°2023-1380 du 30 décembre 2023 vise, notamment, à rendre le métier de secrétaire de mairie plus attractif et à garantir davantage l'évolution de carrière, par des dispositions qui seront mises en place jusqu'au 1er janvier 2028.

*Une mesure provisoire jusqu'au 31 décembre 2027 permet une promotion interne sans quota pour l'accès en catégorie B au regard de l'expérience acquise par les fonctionnaires de catégorie C relevant des grades d'avancement (adjoint administratif principal de 2ème classe et principal de 1ère classe) de leur cadre d'emplois et exerçant les fonctions de secrétaire général de mairie.*

Mme JACOBS Anne-Catherine, adjoint administratif a été embauchée le 16/10/2005 à temps non complet (24h00 par semaine).

Au vu de son statut actuel, à savoir 'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe' (catégorie C), elle remplit les conditions pour être proposée à la promotion interne dérogatoire de Secrétaire Général de Mairie pour l'accès au grade de rédacteur – Catégorie B.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- la création d'un emploi permanent de rédacteur à temps non complet, à raison de 24/35<sup>ème</sup> à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2024, pour les fonctions de secrétaire général de mairie.

Adopté à l'unanimité

#### **4) MOTION DU CONSEIL MUNICIPAL S'OPPOSANT A LA MODIFICATION DE L'HORAIRE DE L'ARRET TGV EN GARE DE SAVERNE, SARREBOURG ET LUNEVILLE**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la Ville de Saverne a été informée le 4 juillet dernier, par un simple courrier électronique adressé à son Maire, de la décision unilatérale de la SNCF de décaler d'une heure et quinze minutes l'horaire de l'arrêt du TGV en gare de Saverne. Celui-ci permet de relier Paris sans rupture de charge.

Ayant pour conséquence d'arriver en gare de Paris à 10h24 au lieu de 8h46, cette modification remet fondamentalement en cause les engagements de la SNCF envers les villes et les territoires de Saverne, Sarrebourg et Lunéville. En effet, au moment de la mise en service intégrale de la ligne LGV Est en 2016, suite aux négociations conduites sous l'autorité du Préfet de Région, il avait été acté avec la SNCF, représentée alors au plus haut niveau par son PDG, que, dans un souci d'aménagement du territoire et d'équité entre les territoires, ces trois bassins économiques bénéficieraient de manière pérenne d'un aller-retour par jour, sans rupture de charge, permettant d'effectuer une journée de travail dans la capitale.

La décision inique de la SNCF, si elle était effectivement appliquée, conduirait inévitablement à un abandon simple de la desserte à terme. Quand bien même elle serait maintenue un certain temps, cette offre dégradée porterait gravement préjudice à l'attractivité et à la dynamique de nos territoires. Nos entreprises et nos habitants doivent pouvoir compter sur ce moyen rapide et écologique pour se rendre régulièrement à Paris à des horaires appropriés.

Quoi que puisse en dire la SNCF, toute autre solution que cet arrêt matinal pour relier Paris en TGV sera forcément plus longue, plus chère, et fera arriver plus tard dans la capitale.

C'est pourquoi le Conseil Municipal de Weiterswiller, réuni le 4 octobre 2024,

**Refusant que nos territoires ruraux soient abandonnés par les pouvoirs publics nationaux,**

**Convaincu que le modèle économique qui consisterait à concentrer les entreprises dans les métropoles ne serait pas favorable au développement de notre pays,**

**Convaincu que l'offre de mobilité décarbonée sur le territoire national est un élément essentiel de l'attractivité de nos territoires,**

**Rappelant que nos collectivités ont très substantiellement contribué au financement de la LGV-Est et des infrastructures qui l'accompagnent,**

**Uni aux territoires de Sarrebourg et Lunéville dans un combat commun pour préserver l'équité territoriale et l'avenir de nos trois bassins économiques,**

- **Dénonce avec force une manœuvre grossière contre les territoires,**
- **Demande instamment à la SNCF de revenir sur sa décision concernant le Service Annuel 2025 à propos des horaires de TGV au départ de Saverne, Sarrebourg et Lunéville,**
- **Demande instamment au nouveau Gouvernement et à la SNCF de réaffirmer son engagement pour une pérennité du TGV dans les villes actuellement desservies, dans une logique d'aménagement et de dynamisation de nos territoires et de mobilité durable.**

Adopté à l'unanimité

**5) Divers :**

- Bilan de la réunion publique « traversée du village »,
- Dispositif d'enlèvement des carcasses de véhicules sur le territoire de la commune,
- Manuel du citoyen et de bon voisinage,
- Guide des consignes de sécurité,
- Evolution du PLUi,
- Cérémonie du 11 novembre.

1 - Approbation du PV du conseil municipal séance du 6 septembre 2024	X	▶ Approuvée à l'unanimité
2- Délibération n°02 examinée le 4 octobre 2024 : Contrat de location : DNM Claire Saràl « Magasin Proxy »	X	▶ Approuvée à l'unanimité
3- Délibération n°03 examinée le 4 octobre 2024 : Création d'un poste de rédacteur à temps non complet	X	▶ Approuvée à l'unanimité
4- Délibération n°04 examinée le 4 octobre 2024 : Motion du CM s'opposant à la modification de l'horaire de l'arrêt TGV en gare de Saverne, Sarrebourg et Lunéville	X	▶ Approuvée à l'unanimité
5- Divers <ul style="list-style-type: none"> <li>• Bilan de la réunion publique « traversée du village »,</li> <li>• Dispositif d'enlèvement des carcasses de véhicules sur le territoire de la commune,</li> <li>• Manuel du citoyen et de bon voisinage,</li> <li>• Guide des consignes de sécurité,</li> <li>• Evolution du PLUi,</li> <li>• Cérémonie du 11 novembre.</li> </ul>		▶ Pour information

La séance est levée à 21h30  
Vu pour être affiché le 8 octobre 2024

conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du CGCT.

Le Maire :



*(Handwritten signature of Claude Eichwald)*

EICHWALD Claude

Vu pour accord  
Le secrétaire de séance :  
WEINLING Françoise

*(Handwritten signature of Françoise Weinling)*